

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE VOLONTAIRE

Lancement d'un appel à projets doté d'1 million d'euros sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque

Dunkerque-Port, en partenariat avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais et l'État, lance le 6 octobre 2026 un appel à projets en faveur de la compensation collective agricole volontaire sur le territoire de la CUD.

Doté d'un fonds d'1 million d'euros, cet appel à projets vise à financer des projets ayant un impact positif sur l'économie agricole de la CUD.

Les porteurs de projets ont jusqu'au 18 janvier 2027 pour déposer leur candidature.



**PRÉFET
DU NORD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



DunKERQUE
PORT

Soutenir des projets agricoles collectifs

Les projets proposés devront présenter un collectif d'acteurs, être mis en œuvre sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque et apporter une plus-value à son économie agricole. Ils devront également être en lien avec le Projet alimentaire territorial (PAT) et/ou le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CUD.

Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux structures disposant d'un statut juridique. Sont notamment concernés les collectifs agricoles, les coopératives agricoles et CUMA, les groupements d'employeurs, les établissements d'enseignement agricole, les gestionnaires d'infrastructures agricoles, ainsi que les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles dont le capital est détenu majoritairement ou exclusivement par des agriculteurs du territoire.

Les projets individuels ne sont pas éligibles.

L'ensemble des conditions d'éligibilité et des modalités de financement est précisé dans le règlement de l'appel à projets.

Sélection et accompagnement des projets

Les candidatures seront examinées par un Comité de pilotage (COPIL) composé de représentants de Dunkerque-Port, de la Communauté urbaine de Dunkerque et de la Chambre d'agriculture.

L'État sera également associé aux travaux du COPIL, par l'intermédiaire de la Sous-Préfecture de Dunkerque et de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord.

La gestion opérationnelle de l'appel à projets est confiée à ÉcosystèmeD, chargé de son animation, de l'instruction administrative des candidatures et du suivi du dispositif pour le compte de Dunkerque-Port.

Calendrier

6 octobre 2026 : lancement officiel de l'appel à projets

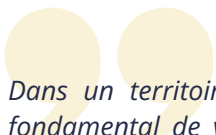
18 janvier 2027 : date limite de dépôt des candidatures

Fonds mobilisés : 1 million d'euros

Opérateur de gestion : ÉcosystèmeD

Partenaires : Dunkerque-Port, CUD, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais et État

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur la plateforme Marchés Sécurisés : <https://www.marches-securises.fr>



Dans un territoire en plein développement industriel tel que l'est aujourd'hui le dunkerquois, il est fondamental de veiller à une conciliation harmonieuse de activités économiques de toutes natures. La Flandre maritime ne se distingue pas que par ses perspectives d'installation de grandes entreprises dans des secteurs de pointe qui viendront compléter un tissu industriel déjà très dense. Elle est également riche d'une agriculture performante et à haute valeur ajoutée, qu'il convient de préserver et d'accompagner dans ses évolutions. Tel est le sens de cette démarche innovante dénommée compensation collective agricole volontaire, qui lie aujourd'hui la profession agricole, la CUD, le GPMD et l'État dans un projet commun de développement partagé. Compensation car l'objectif est d'atténuer les effets que pourrait générer le développement du secteur secondaire sur l'économie agricole ; collective car un tel accompagnement doit profiter à la profession agricole dans son ensemble ; volontaire parce que cette démarche résulte d'un travail partenarial approfondi et l'acceptation du GPMD, que je remercie, d'engager des fonds substantiels pour soutenir des projets agricoles sélectionnés pour leur qualité. Pour tout cela, la convention que nous avons signée le 31 juillet dernier me semble constituer l'illustration parfaite du travail qui peut être mené localement pour concilier les objectifs de développement de toutes les forces vives du territoire, dans le respect des spécificités et des talents de chacun.

Bertrand GAUME, préfet du Nord



À Dunkerque, toutes les victoires sont collectives. À ce titre, nous tenons à ce que la renaissance économique du territoire bénéficie à tous ses acteurs. Avec cette convention dotée d'un million d'euros, nous réaffirmons notre soutien aux exploitants agricoles de notre territoire. L'objectif est simple : garantir un équilibre raisonné entre agriculture et industrie, au service des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens de notre agglomération.

Patrice VERGRIETE, président de la Communauté urbaine de Dunkerque et Maire de Dunkerque



« Le territoire dunkerquois démontre aujourd'hui qu'il est possible de conjuguer réindustrialisation et ambition agricole. L'agriculture est un héritage à préserver, mais également une force d'avenir, capable d'innover, de produire et de répondre aux défis alimentaires, climatiques et énergétiques. Les nombreux projets déjà proposés par les agriculteurs, avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture, témoignent de cette dynamique. Avec cette convention, nous donnons à ces initiatives les moyens de se concrétiser afin de bâtir une agriculture toujours plus résiliente, innovante et créatrice de valeur au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Simon AMMEUX, président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais



Avec cet appel à projets, Dunkerque-Port et ses partenaires mobilisent des moyens concrets pour soutenir l'économie agricole locale. C'est notre façon d'envisager l'avenir du port : concilier dynamique industrielle, préservation du potentiel agricole et équilibre du territoire pour en faire une réussite partagée.

Maurice GEORGES, président du Directoire de Dunkerque-Port

Appel à projets

COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE VOLONTAIRE



CONTACTS PRESSE

Service régional de la
communication interministérielle



+33 3 20 30 52 50



pref-communication@nord.gouv.fr



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lorrie GOURDIN



+33 6 07 10 92 69



lorrie.gourdin@nud.fr



Murielle MAZOUNI



+33 7 84 12 73 77



murielle.mazouni@npdc.chambagri.fr



Anne-Sophie BATAILLE



+33 6 84 06 19 64



asbataille@portdunkerque.fr

DunkERQUE
PORT